



AKTO s'engage au côté de l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme

À l'occasion des rencontres nationales organisées du 8 au 10 décembre pour les 20 ans de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), AKTO réaffirme son engagement pour lutter contre l'illettrisme et favoriser le développement des savoirs de base. En tant que membre du GIP ANLCI, AKTO s'est pleinement mobilisé tout au long de l'année pour sensibiliser les entreprises et les salariés de ses branches à ces enjeux.

AKTO est engagé de longue date en faveur du développement des compétences de base auprès de ses branches professionnelles. En effet, **alors que plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme sont en emploi, celles-ci occupent majoritairement des postes peu ou pas qualifiés, très représentés dans les entreprises adhérentes d'AKTO.**

Apporteur de solutions, **l'OPCO conseille et accompagne les entreprises dans le repérage des salariés concernés, et dans la mise en œuvre d'actions de formation sur les compétences de base** adaptées à leur activité. Pour en parler, Valérie Sort, Directrice générale d'AKTO, interviendra au festival virtuel de l'ANLCI, lors de la table ronde du mercredi 9 décembre, sur le thème "Coopérer pour développer les compétences de base dans le monde du travail".

Face à la crise économique sans précédent que nous traversons, la maîtrise des savoirs de base est plus que jamais nécessaire pour aider les salariés des branches à améliorer leur employabilité et sécuriser leurs parcours professionnels.

Dans cette perspective, AKTO a mené différentes actions tout au long de l'année 2020 :

- **La branche du travail temporaire participe au projet « la Coopérative des solutions » pilotée par l'ANLCI, avec le soutien financier du Fonds Social Européen.**

Plusieurs actions concrètes ont été initiées par les entreprises de la branche du travail temporaire et ses partenaires en 2020 et se poursuivront en 2021. C'est le cas

notamment de la formation des salariés des agences d'intérim au repérage des personnes en situation d'illettrisme, la création et l'animation d'un réseau de correspondants "compétences de base" dans les entreprises du travail temporaire, la mise en lumière des coûts de l'illettrisme sur la performance économique et sociale d'une agence d'interim, l'intégration de la formation aux compétences de base dans la GPEC des entreprises, et l'amélioration de l'accessibilité des offres de formation adaptées dans toutes les régions.

- **AKTO a mené une campagne d'information auprès des entreprises, à l'occasion des journées nationales de lutte contre l'illettrisme en septembre 2020, sous la forme de webinaires**

Cette campagne a permis de sensibiliser les entreprises n'ayant pas encore engagé de démarches, et d'outiller les entreprises déjà convaincues de l'importance de l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme pour leur performance. Deux webinaires ont ainsi été organisés en partenariat avec l'ANLCl, sur les thèmes "Pourquoi et comment développer les compétences de base de vos salariés ?" et "Quels outils pour mesurer les besoins de formation de vos salariés en matière de compétences de base?".

- **AKTO a financé le développement du diagnostic des compétences numériques Ev@gill, à la suite de la remise du rapport de la "mission relative à la lutte contre l'illettrisme" le 25 novembre 2019 à la Ministre du travail.**

Le ministère du Travail a retenu six des propositions formulées dans ce rapport, parmi lesquelles l'élaboration et la diffusion d'un outil de diagnostic à grande échelle pour les entreprises, mettant en évidence le coût de l'illettrisme.

Le dispositif Ev@gill doit permettre aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs de mesurer les risques possibles de situation d'illettrisme en milieu professionnel, à l'aide d'un questionnaire numérique. Les résultats de ce questionnaire permettent aux entreprises de disposer d'une photographie à l'instant T des risques possibles, et selon leurs priorités, des ingénieries leurs sont proposées (accompagnement, positionnement, évaluations, parcours de formation etc...).

- **Enfin, dans le cadre de son plan d'appui à la reprise d'activité #AKTOSACTIVE déployé depuis septembre dernier, l'OPCO a fait de l'accompagnement des publics vulnérables l'un de ses axes stratégiques en appui des politiques des branches professionnelles.**

AKTO entend ainsi renforcer en région ses dispositifs et programmes en faveur de l'inclusion, notamment à destination des personnes éloignées de l'emploi et des jeunes entrant sur le marché du travail. Ce sont les publics les plus durement touchés par la dégradation du marché de l'emploi consécutive à la crise actuelle.

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres : 27 branches professionnelles, 164 000 entreprises adhérentes qui représentent 6 millions de salariés. En 2019, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 880 000 salariés et de 42 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 4 OPCO : Atlas, l'Opcommerce, Opco Mobilités et Opco 2I, qui représentent plus de 70 branches

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 33 59 27 31